



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 9 décembre 2019 le *Règlement numéro 245-19 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 et visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 389 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf*;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 12 FÉVRIER 2020.

July Bédard

Directrice générale et secrétaire-trésorière